Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 161

3 novembre 2025

Sommaire

Editorial

Trop, c'est trop ! *p 1*

Vie de l'UNSA

Merci. *p 2*

Pouvoir d'achat

Retraites complémentaires : Pas d'augmentation au 1er novembre. *p 2*

Fiscalité

Matraquage fiscal des retraités. *p 3*

Actualité

Au HCFA, l'UNSA dit non au PLFSS 2026. *p 4*

Matraquage fiscal des retraités !

Trop, c'est trop !

Le projet de budget soumis à l'examen des parlementaires prétend mettre à contribution les retraités d'une manière qui dépasse les bornes. Vraiment, trop c'est trop !
On présente, une fois encore, les retraités comme des privilégié et leurs pensions comme un gisement de ressources dans lequel on pourrait puiser pour renflouer un budget exsangue.

Trop c'est trop ! Outre le gel de toutes les pensions, y compris les plus modestes, outre le gel des prestations sociales, y compris l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, pour l'année 2026, on nous annonce la sous-indexation de 0,4 point de toutes les retraites de 2027 à 2030, et pour faire bonne mesure, une sous indexation de 0,5 point supplémentaire en 2027, pour financer la suspension de la réforme des retraites.
Trop c'est trop ! Alors que le coût des complémentaires santé pèse de plus en plus lourd sur les budgets des seniors, on veut nous imposer le doublement des franchises médicales, une politique qui risque de conduire au renoncement aux soins.
Trop c'est trop ! La transformation de l'abattement fiscal de 10% des retraités en un abattement forfaitaire de 2000 euros, c'est le matraquage fiscal des retraité.es qui vivent seul.e.s, célibataires, veuf.ve.s ou divorcé.e.s, à plus de 70% des femmes. Une femme seule avec une pension de 2500 euros verrait son impôt augmenter de 11%. Quand on vit seule, avec une telle pension, surtout si l'on est locataire, on est certes à l'abri de la précarité, mais on est loin d'être riche !
Rappelons quelques évidences, à tous ceux, responsables des organisations patronales, éditorialistes inspirés, économistes orthodoxes, qui prônent ces sacrifices dont ils s'exonèrent eux-mêmes, quant aux conditions de vie des retraités.

En dix ans, de 2014 à 2024, les pensions de retraites ont été gelées ou désindexées cinq fois !

Deux millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

La retraite moyenne brute des femmes (donnée 2023) est égale à 1308 euros et à peine supérieure à ce seuil de pauvreté.

La pension moyenne des nouveaux retraités dépasse seulement de quelques euros le SMIC.

Contrairement à une assertion trop fréquente, le revenu médian des retraités est inférieur à celui des actifs.

Il y a une réelle crise budgétaire, mais pour renflouer les caisses de l'Etat, il existe d'autres solutions que de vider les poches des retraités. Elles reposent sur la justice fiscale et l'équité sociale.

A l'UNSA Retraités, nous proposons :

Une révision du barème de l'impôt dans le sens d'une plus grande justice fiscale,
Une taxation marginale des plus hauts patrimoines,
La conditionnalité des aides de l'État aux entreprises,
Une révision de la fiscalité des grosses successions,
Une réelle progressivité de la CSG en fonction des revenus…

A l'UNSA Retraités nous refusons :

Le gel des pensions
Le doublement des franchises médicales
La suppression de l'abattement fiscal des retraités qui rompt l'égalité de tous devant l'impôt.

C'est le message que nous transmettons aux parlementaires.

Claude Lassalvy

UNSA Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél : 01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
Courriel : retraite@unsa.org
Site : www.retraites.unsa.org

Vie de l'UNSA

Merci !

La deuxième campagne de notre enquête « Baromètre UNSA des retraités » a été un succès.
Vous avez été plus nombreux que l'an dernier a y participer, malgré la morosité ambiante, et la tendance au repli sur soi...
Toute l'équipe nationale de l'UNSA Retraités vous remercie de votre contribution dont elle veillera à faire le meilleur usage auprès des médias comme des décideurs.

Vous avez été plus de 2600 à participer à notre enquête Baromètre UNSA des retraités 2025 qui s'est déroulée du 22 septembre au 26 octobre.
La participation à notre enquête a progressé de plus de 10% par rapport à l'édition 2024.
L'heure est désormais à son exploitation, en portant une attention particulière aux points nouveaux que nous avons introduits, qu'il s'agisse de la question des aidants, des solidarités, ou de l'appréciation que vous portez sur les mesures mettant à contribution les retraités.
Nous serons en mesure de vous communiquer notre analyse de cette enquête début décembre.

Nous remercions tous les participants, militants, adhérents ou retraités sans appartenance syndicale qui prêtent attention à nos positions et à nos publications.
Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2026, car vous en êtes la preuve vivante, notre enquête a trouvé et fidélisé son public.
Sa régularité est le garant de l'intérêt que les médias peuvent lui porter, et le moyen pour nous, en nous appuyant sur vos expériences, de déconstruire les images fausses sur les réelles conditions de vie des retraités.

Pouvoir d'achat

Retraites complémentaires: pas d'augmentation au 1er novembre

Le Conseil d'administration du régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, réuni le 17 septembre, n'a pas réussi, du fait de l'intransigeance des organisations patronales, à trouver un accord de revalorisation des pensions.

La réunion du 17 octobre du Conseil d'Administration de l'AGIRC-ARRCO n'a pas pu déboucher sur un accord sur la revalorisation des pensions au 1er novembre. Conséquence de cette absence, il n'y aura aucune revalorisation des pensions de retraite complémentaires au 1er novembre. C'est la double peine pour les retraités du régime général, après l'annonce, dans le projet de budget 2026, du gel des pensions de base de la caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Les raisons du blocage.

L'inflation sur l'année 2025 est estimée à 1%. Le principe de revalorisation des pensions AGIRC ARRCO est le suivant : la revalorisation calée sur l'inflation pondérée par un paramètre prudentiel de moins 0,4 point. Le conseil d'administration a la possibilité de moduler ce paramètre à la hausse ou à la baisse, dans le respect d'une règle d'or, le régime doit disposer de réserves équivalent à 6 mois de prestations servies aux retraités.
Au regard de cette règle, les organisations syndicales proposaient une revalorisation des pensions de 1%, les 86,5 milliards de réserves dont dispose l'AGIRC-ARRCO dépassant très largement la provision de six mois de prestation requise.
Les organisations patronales MEDEF et CPME, ont fait, elles, une proposition alignée sur le seuil le plus bas possible, soit 0.2% de revalorisation. Elles ont écarté toute proposition de négociation avancée par les organisations syndicales.
Faute d'accord, les pensions de retraites seront gelées au 1er novembre, de même que la valeur d'achat du point AGIRC-ARRCO, qui aurait dû être revue au 1er janvier 2026.
Ce sont 14 millions de retraités, qui, conséquence de l'absence d'accord, vont voir leur pouvoir d'achat baisser en 2026.

Esprit de vengeance ?

Alors que la gestion par les partenaires sociaux du régime complémentaire était présentée comme exemplaire, et avait vocation à apparaître comme un modèle de gestion pour le régime des retraites de base, l'intransigeance du patronat fait la démonstration une nouvelle fois, après le triste épisode du conclave des retraites, qu'il est incapable de s'inscrire dans une perspective de négociation constructive.
Les organisations patronales, MEDEF et CPME, n'ont, à l'évidence, pas digéré la suspension de la réforme des retraites inscrite dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2026. Alors que la bonne santé financière, unanimement reconnue, de l'AGIRC ARRCO permettrait d'assurer le maintien du pouvoir d'achat de 14 millions de retraités, la posture du patronat ressemble à s'y méprendre à un esprit de vengeance. Une nouvelle fois, le patronat, par sa posture, abime le contrat social, au moment où le pays aurait plus que jamais besoin de cohésion.

Fiscalité

Matraquage fiscal des retraités

L'UNSA Retraités a réalisé une étude pour mesurer précisément l'impact des mesures fiscales touchant les retraités dans le projet de loi de finances 2026 et le moins qu'on puisse dire est que l'addition serait particulièrement salée si toutes ces mesures étaient votées par le Parlement.

Une forte augmentation des impôts en 2026

Augmentation des impôts en 2026 si le PLF est voté

Sous l'effet combiné de l'absence de revalorisation du barème par rapport à l'inflation (en raison de « l'année blanche ») et de la transformation de l'abattement fiscal sur les retraites, les retraités pourraient voir leurs impôts exploser en 2026 : + 12 % pour un ménage modeste de deux retraités, + 19 % pour un retraité vivant seul avec une pension à peine supérieure à 2000 €. Quelle serait la réaction du MEDEF si de telles hausses étaient appliquées sur l'impôt sur les sociétés ?

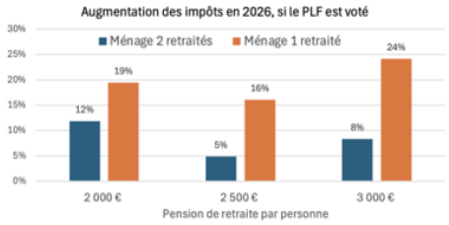

Une rupture de l'égalité devant l'impôt.

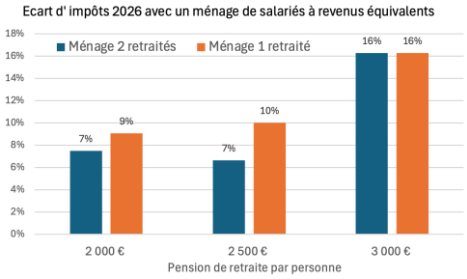

En raison du plafonnement de l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites, les retraités payaient déjà un peu plus d'impôt que les salariés à revenu égal. Mais cette différence ne touchait que des retraités relativement aisés, avec des pensions supérieures à 4000 € par mois. Avec la transformation de l'abattement fiscal sur les retraites, dès 2000 € par mois, un retraité serait imposé 9 % de plus qu'un salarié ayant le même revenu. La différence monte à 10 % pour 2500 € et à 16 % pour 3000 €. L'UNSA Retraités dénonce cette rupture de l'égalité devant l'impôt. On nous rétorque que les salariés ont des frais professionnels… Certes ! Mais les retraités financent seuls leur complémentaire santé.

Les femmes seules seraient particulièrement désavantagées.

Impact de la transformation de l'abattement de 10% en abattement de 2000 €

L'article 6 du Projet de loi de finances transformant l'abattement fiscal sur les retraites cible particulièrement les personnes vivant seules.
La seule transformation de l'abattement provoquerait une augmentation des impôts de 10 % pour une pension mensuelle de 2000 €, 11 % pour 2500 € et 17% pour 3000 €, contre respectivement 4 %, 1 % et 2 % pour un couple de retraités.

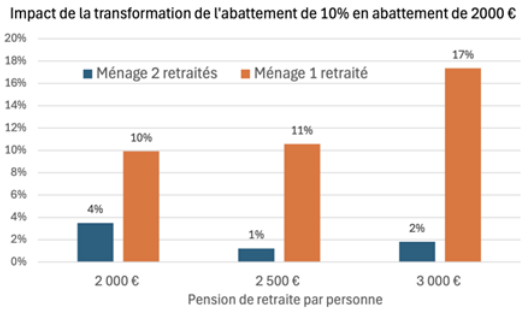

Cette mesure est porteuse de fortes inégalités liées à la situation de personnes vivant seules.
Rappelons-le, 71 % des personnes retraitées qui vivent seules sont des femmes (Données démographiques INSEE de janvier 2025 sur les Français de plus de 65 ans). Et vivre seule, à conditions de revenus similaires, expose les femmes concernées à plus de précarité que les femmes vivant en couple.… Après avoir passé en force une réforme des retraites injuste qui pénalise particulièrement les femmes, le gouvernement récidive dans le projet de loi de finances 2026.

Pour soutenir nos actions

La transformation de l'abattement fiscal sur les pensions de retraites a été retirée pendant l'examen en Commission des finances du projet de loi de finances 2026. Mais nous ne devons pas nous démobiliser, car elle peut être réintroduite lors de l'examen en séance plénière. Notre étude montre les effets délétères qu'engendrerait cette mesure.

Pour inciter les parlementaires à se déterminer comme la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, signez et faites signer notre pétition contre la suppression de l'abattement fiscal des retraités. Déjà plus de onze-mille-cinq-cents signataires !

Au HCA, l'UNSA dit non au PLFSS 2026

Lors de la séance du jeudi 23 octobre les membres du Haut Conseil de l'Age avaient à se positionner sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale .
Pour l'UNSA c'est un projet injuste qui pénalise les assurés sociaux

L'avis du Haut Conseil de l'Age (extraits) :

Le Conseil de l'âge ne peut qu'exprimer sa déception quant à l'orientation générale et aux mesures proposées dans le PLFSS 2026 ainsi que son opposition à certaines de ses mesures. Conjointement avec ceux des autres Hauts conseils dans leur rapport au Premier ministre, ses membres avaient souscrit au constat que la situation de la Sécurité sociale était très préoccupante quant au niveau et la progression de son déficit et de la dette sociale, et qu'elle appelait une action résolue et des efforts partagés pour redresser ses comptes.
Dans le chapitre « Les leviers d'une meilleure efficience de la réponse aux besoins des personnes âgées et au soutien de leur autonomie » portant sa contribution à ce rapport conjoint, le Conseil de l'âge avait formulé des propositions de leviers et d'actions visant à réduire à moyen-terme les dépenses évitables, tant de santé que d'aide à l'autonomie, par un effort accru de prévention et d'adaptation des accompagnements. Même si certaines mesures nouvelles qui seront financées au travers du PLFSS s'orientent dans cette direction, l'ensemble projeté à l'horizon 2029 manque singulièrement d'une vision, d'un élan et des moyens associés.
l y a donc matière à regretter que, face la situation financière indéniablement dégradée de la Sécurité sociale, la majeure partie de l'effort de redressement demandé à la Nation, dans ses différentes composantes, passe par des mesures d'économies très paramétriques, et non des stratégies structurantes visant à une meilleure efficience des dépenses à court et moyen terme.
Sur un plan purement comptable, le PLFSS 2026 permettrait de diminuer de plus d'un tiers le déficit tendanciel prévu pour 2026, le faisant repasser en dessous de la barre des 20 Md€. Cette limitation du niveau du déficit se ferait toutefois au prix de mesures qui pèseraient fortement sur les personnes âgées les plus vulnérables, notamment les bénéficiaires du minimum vieillesse. Le Conseil de l'âge demande ainsi instamment que les retraités les plus modestes soient épargnés par la mesure transverse de gel du montant des prestations sociales, d'autant qu'ils seront fortement impactés par la mesure prévue par l'article 8 d'extension du champ des participations forfaitaires et des franchises en matière de frais de santé, qui s'accompagnera par la voie réglementaire d'un doublement de celles existant déjà. Par ailleurs, s'agissant de la politique de l'autonomie des personnes âgées, et plus largement de la capacité de la branche autonomie à l'impulser, elle traduit une réduction du niveau des ambitions, qui risque de conduire à une diminution des niveaux moyens d'aide et à une dégradation des accompagnements.
Les mesures de renforcement des moyens au bénéfice des Ehpad, des résidences autonomie et de l'habitat partagé et/ou inclusif sont très justifiées, mais elles ne s'inscrivent pas dans des montants et un calendrier de nature à sécuriser et effectivement développer ces maillons importants de l'offre.
Plus inquiétant, alors que le Conseil de l'âge appelle à une rénovation profonde de l'APA pour en améliorer les propriétés en termes d'aide apportée, une logique différente semble avoir été retenue par le Gouvernement. Il est ainsi prévu une mesure purement paramétrique qui, en majorant la participation de certains de ses bénéficiaires, risque de faire progresser un non-recours déjà élevé à cette prestation, et lui faire perdre de facto le caractère universel, et de traçabilité des parcours, voulu par le Gouvernement et le législateur à sa création en 2001.
Au final, sur le champ de l'autonomie, il apparaît que les principaux bénéficiaires de ce PLFSS 2026 sont les départements, qui, compte tenu de leurs finances dégradées, se voient allouer à la fois des concours majorés par la CNSA et la perspective de disposer de nouveaux leviers pour réaliser des économies sur les prestations de compensation qu'ils versent. Ces évolutions, s'ajoutant à la réforme des concours aux départements ouverte par la LFSS 2025 prévoyant une stabilisation du taux de couverture par la CNSA des prestations de compensation, font craindre au Conseil de l'âge une réduction de la déjà faible visibilité actuelle sur la réalité de l'effort réalisé par les acteurs territoriaux en termes d'aide à l'autonomie des personnes âgées.

Ce que l'UNSA a dit (extraits) :

Une fois de plus, aucune piste sérieuse de recettes nouvelles n'est proposée, alors même que le rapport issu des trois conseils de la Sécurité sociale avait formulé plusieurs recommandations. Ainsi, aucune mesure n'est prévue sur les taxes comportementales (produits ultra-transformés, sucre, sel), rien sur l'alcool, rien non plus sur les taxes environnementales, toujours intégrées au budget de l'État.
En revanche, des mesures pénalisant directement les assurés sociaux sont bel et bien au programme. Le gouvernement choisit une nouvelle fois de faire payer les assurés. Plusieurs dispositions vont alourdir le reste à charge et creuser les inégalités : de nouvelles franchises et participations forfaitaires sont prévues, notamment sur les actes des chirurgiens-dentistes et l'achat de dispositifs médicaux ; le doublement et le plafonnement des franchises existantes viendront encore aggraver la situation ; plusieurs prestations sociales seront gelées, touchant en priorité les plus précaires ; enfin, les pensions de retraite seront sous-indexées de 0,4 point par rapport à l'inflation à partir de 2027 et jusqu'en 2030, entraînant une perte durable de pouvoir d'achat pour les retraités.
La facture pour les retraités est particulièrement sévère. Le gel de l'ASPA, la sous-indexation des pensions de 0,4 point par rapport à l'inflation à partir de 2027 et jusqu'en 2030, et l'augmentation de l'imposition des pensions due à l'année blanche s'ajoutent à une autre mesure très pénalisante : la suppression de l'abattement de 10 %, remplacée par un montant forfaitaire de seulement 2 000 euros. Ces mesures indifférenciées s'en prennent à tous les retraités, qu'ils soient modestes ou aisés. Il ne fait donc pas bon être retraité, malade, ou pire encore, retraité et malade, car l'addition sera particulièrement salée.
La stratégie du gouvernement pour financer la perte d'autonomie inquiète : plutôt que de chercher de nouvelles recettes, on ponctionnera la branche famille via des transferts de CSG. Autrement dit, on renonce à toute politique familiale ambitieuse qui pourrait permettre le lever les freins à la natalité pour financer le vieillissement de la population. C'est une erreur politique majeure. Au lieu de construire un financement solidaire et pérenne, on oppose les générations !
Par ailleurs, le texte prévoit des « mesures de maîtrise » de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)... sans en préciser le contenu ce qui renforce nos inquiétudes.

Redresser les comptes de la Sécurité sociale, oui, mais pas n'importe comment ! Ce budget fait des choix injustes qui fragilisent notre modèle social au lieu de le préparer aux défis démographiques qui nous attendent.